

N°15-06-48

L'an deux mil quinze, le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (pouvoir de J. DELRUE), Président, suite à la convocation en date du 2 septembre 2015.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DOURIEZ D. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. (pouvoir de N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. (pouvoir de H. CARVALHO) ; EVRARD D. (pouvoir de C. TELLIER) ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. (pouvoir de JM GALLET) ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ;

Absents excusés :

Mesdames CARVALHO H. (pouvoir à R. DENUNCQ) ; DE JONGHE N. (pouvoir à J. DELATTRE) ; DELRUE J. (pouvoir à C. LEROY) ; DEGREMONT F.

Messieurs LHEUREUX M. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. ; DUFOUR O. ; GALLET J.M. (pouvoir à B. FOURRIER) ; TELLIER C. (pouvoir à D. EVRARD) ; DEVIGNE G. ; BEE D.

Absents :

Madame WESTENHOEFFER V.

Monsieur Bruno WALLET est élu secrétaire.

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE SALLE COMMUNALE A AFFRINGUES –
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS**

Rapporteur : Jacques BACQUET

Vu la délibération n°06/28 du 9 octobre 2006 accordant un fonds de concours aux communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres qui réalisent et équipent une nouvelle salle communale multifonctions et la délibération n°06/51 du 18 décembre 2006 ;

Vu la demande de la commune d'Affringues ;

Vu le récapitulatif financier lié à la construction et l'équipement de la salle multifonctionnelle d'Affringues ;

Il est proposé d'attribuer la somme de 10.000 €, sous forme de fonds de concours à la commune d'Affringues. Ce fonds de concours qui doit être amorti, le sera sur 5 ans à compter de 2016.

Madame Isabelle POURCHEL, maire de la commune d'Affringues est invitée à quitter la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable à l'attribution de ce fonds de concours et à sa durée d'amortissement.

La dépense sera réglée sur le crédit porté à l'article 204141 du budget.

Pour extrait conforme.

Le Président,

